**Formulaire de nomination ou de renouvellement de dirigeant effectif**

Établissement de crédit

Entreprise d’investissement

Société de financement

Établissement de paiement

Établissement de monnaie électronique

Compagnie financière holding

Compagnie financière holding mixte

Entreprise mère de société de financement

**Ce formulaire est à servir en cas de nomination ou de renouvellement[[1]](#footnote-1) des membres du directoire, des directeurs généraux, des directeurs généraux délégués et de toutes personnes qui assurent la direction effective de l’activité d’un établissement assujetti au sens des articles L. 511-13, L. 532-2, L. 522-6 et L. 526-9 du Code monétaire et financier.**

**Pour être considéré comme complet, le dossier doit comporter :**

* Un exemplaire daté et signé du présent formulaire qui est disponible sur le site internet de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) accessible à l’adresse suivante : <http://acpr.banque-france.fr/agrements-et-autorisations/procedures-secteur-banque/tous-les-formulaires.html>

**003 et les documents suivants :**

|  |
| --- |
| * une copie ou une version scannée d’une pièce d’identité en cours de validité du dirigeant effectif; |
| * le curriculum vitae en français, actualisé, daté et signé par le dirigeant effectif, indiquant notamment les formations suivies, les diplômes obtenus et, pour chacune des fonctions exercées au cours des dix dernières années en France ou à l’étranger (y compris les mandats d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance), le nom ou la dénomination sociale de l’employeur ou de l’entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées et, pour les fonctions exécutives, les résultats obtenus en termes de développement de l’activité et de rentabilité (nombre de salariés, chiffre d’affaires, etc.) ; |
| * une copie certifiée conforme du document de nomination du dirigeant effectif (un extrait du procès-verbal de l’organe social ayant procédé à la nomination) ; |
| * dans le cas où le dirigeant effectif n’aurait pas la qualité de représentant légal, une copie d’un extrait des délibérations de l’organe social lui ayant délégué les pouvoirs nécessaires à l’exercice d’une direction effective de l’établissement ; * pour les dirigeants effectifs ne résidant pas en France depuis trois ans au moins, une attestation tenant lieu d’extrait de casier judiciaire, émanant de l’autorité compétente du pays où le déclarant réside ou résidait précédemment, et comportant la désignation de l’autorité signataire et du pays concerné ; * la déclaration de non condamnation relative à l’article L. 500-1 du Code monétaire et financier.   **Par ailleurs, pour les établissements de crédit soumis à la surveillance prudentielle directe de la Banque Centrale Européenne (BCE) et qui figurent sur la liste des entités qualifiées d’importantes en vertu de l’article 49 point 1 du règlement (UE) n° 468/2014 de la BCE du 16 avril 2014, afin d’optimiser le traitement du dossier avec les services de la BCE, il convient de remplir le questionnaire en anglais, joint en annexe, en fournissant des réponses détaillées, ainsi que de joindre un curriculum vitae en anglais[[2]](#footnote-2).** |

**Les documents, dûment remplis et signés, sont à adresser à**

**l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution**

**- en deux exemplaires à l’adresse suivante :**

**Autorité de contrôle prudentiel et de résolution**

**Direction des Agréments, des Autorisations et de la Réglementation**

**61, rue Taitbout**

**75436 Paris Cedex 09**

**- ainsi qu’en version électronique :** [**2785-SECRETARIAT-SERVICE-UT@acpr.banque-france.fr**](mailto:2785-SECRETARIAT-SERVICE-UT@acpr.banque-france.fr)

|  |
| --- |
| **Avertissement**  Ces renseignements doivent être fournis par toute personne physique appelée à exercer des fonctions de dirigeant effectif d’un établissement assujetti en application de l’article L. 612-23-1 du Code monétaire et financier.  Les réponses au questionnaire ci-après doivent être accompagnées de toutes les précisions permettant d'éclairer l’appréciation de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Il importe que toutes les rubriques soient servies.  Les manquements ou infractions ayant donné lieu à amnistie ne doivent pas être mentionnés.  Les renseignements concernant des établissements non assujettis ne doivent être communiqués que dans la mesure où cette transmission n'est pas interdite par une obligation de discrétion ou par la réglementation.  Le questionnaire doit être retourné dûment complété et signé par l'intéressé et par le directeur général ou le président du directoire de l'établissement concerné. Dans le cas d'une nomination ou d’un renouvellement du directeur général ou du président du directoire, il incombe au président du conseil d’administration, du conseil de surveillance ou de l’organe exerçant des fonctions équivalentes de l'établissement concerné de contresigner les déclarations du dirigeant effectif. |

**Désignation de l’entreprise pour laquelle l’autorisation est requise**

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination sociale |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Code interbancaire (CIB) |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Identifiant d’entité juridique (LEI) |  |

**Personne chargée de la préparation du dossier (contact pour l’ACPR)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Civilité |  | Nom |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Prénom |  | Titre/fonction |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° de téléphone |  | E-mail |  |

**Autres contributeurs à la préparation du dossier**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom |  | Prénom |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° de téléphone |  | Titre/fonction |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom |  | Prénom |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° de téléphone |  | Titre/fonction |  |

**Dirigeant effectif pour lequel l’autorisation est requise**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Civilité |  | Nom d’usage |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom de famille |  | Alias |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Prénom |  | Autres prénoms |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du père |  | Prénom du père |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom de la mère |  | Prénom de la mère |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date de naissance |  | Pays de naissance |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Commune  de naissance |  | Code postal  commune de naissance |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nationalité |  | Autre nationalité |  |

Adresse personnelle (*Indiquer le lieu de résidence envisagé à la suite de la prise de fonction s'il est différent du lieu actuel. Tout changement d’adresse devra être porté à la connaissance du secrétariat de l’ACPR. Il est rappelé qu'il convient, en principe, qu'au moins deux dirigeants effectifs résident à proximité du siège principal d'activité[[3]](#footnote-3).)*

|  |
| --- |
|  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code postal |  | Ville |  | pays |  |

|  |  |
| --- | --- |
| E-mail |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Fonction |  | Date d’entrée en fonction |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Niveau de connaissance en français  *(pour les non francophones)* |  |
|  |

**Questionnaire relatif aux dirigeants effectifs**

1. Nomination :

|  |  |
| --- | --- |
| Fonctions actuellement exercées au sein de l’entreprise avant la nomination (le cas échéant) |  |
| Fonctions exercées après la nomination |  |

1. Renseignez le tableau ci-dessous recensant les dirigeants effectifs, y compris la personne concernée par la présente demande (membre du directoire, directeur général, directeur général délégué, ainsi que toute autre personne qui assure la direction effective de l’activité de l’établissement), et détaillant les attributions, les connaissances (formation initiale, formation continue), l’expérience (faire notamment figurer les éventuelles autres fonctions exercées au cours des dix dernières années) et les compétences/domaines d’expertise de chacune.

Intégrez **l’ensemble des membres de l’organe de direction en tant qu’organe exécutif**, même ceux non directement concernés par la présente demande, aux fins de l’appréciation de la compétence et de l’expérience sur une base collective.

Joindre un organigramme fonctionnel de l’établissement pour lequel la présente déclaration est faite. L’organigramme devra préciser les modalités de partage des responsabilités avec les autres personnes chargées de conduire l’entreprise concernée.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Identité et fonctions | Attributions | Date de nomination et, le cas échéant, durée du mandat | Formation initiale et continue | Expérience  (bancaire/non bancaire en précisant la durée)\* | Compétences / Principaux domaines d’expertise |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

Précisions complémentaires :

\*Mettre en évidence les fonctions exercées dans le domaine bancaire

1. Si le dirigeant effectif n’a pas la qualité de mandataire social :

|  |  |
| --- | --- |
| Quelle est l’étendue des pouvoirs qui vous sont délégués ? |  |
| Quel est leur mode d’attribution ? |  |

1. Renseignez le tableau ci-dessous s’il est prévu que vous commenciez ou continuiez à exercer d'autres fonctions de direction ou de membre du conseil, quel que soit le type d’entreprise.

Les fonctions visées concernent :

- les fonctions des personnes mentionnées à l’article L. 511-13, L. 532-2,L. 522-6 et L. 526-9 du Code monétaire et financier comme assurant la direction effective de l’activité de l’entreprise, les fonctions de directeur général, de directeur général délégué, de membre du directoire, de directeur général unique, ou de toute autre personne exerçant des fonctions équivalentes (gérant, président de société par action simplifiée, directeur de caisse de crédit municipal, etc…)

- les fonctions de membre du conseil d’administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes.

Les fonctions exercées au sein d’entités dont l’objet n’est pas principalement commercial, y compris lorsqu’elles revêtent la forme de sociétés commerciales, n’ont pas à être indiquées (ex : sociétés civiles de type SCI, SCP, structures patrimoniales,…).

Veuillez vérifier que vous respectez les règles relatives au cumul des mandats applicables[[4]](#footnote-4) à l’établissement pour lequel la présente déclaration est faite et indiquez la répartition de votre temps consacré à chacun de vos mandats.

Indiquez les mandats pour lesquels vous pourriez connaître des conflits d’intérêts : dans ce cas, précisez les dispositions que vous comptez prendre pour y remédier et si des dispositions statutaires de l’établissement pour lequel vous répondez au présent questionnaire vous sont ou vous seraient applicables dans ce domaine.

Tableau 1 : Mandat(s) **au sein** du groupe d’appartenance de l’entreprise pour laquelle la présente déclaration est faite :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Intitulé du poste | Dénomination sociale de l’entité | Forme juridique de l’entité | Code CIB, code SIREN, code LEI le cas échéant (en cas de société située à l’étranger, indiquer le pays du siège social) | Groupe d’appartenance au sens de l’article L. 233-16 du Code de commerce\* | Indication (oui/non) si les règles de limitation du cumul des mandats s’appliquent à l’entité |
| Entités ayant leur siège en France |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| Entités ayant leur siège hors de France |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

Tableau 2 : Mandat(s) **à l’extérieur** du groupe d’appartenance de l’entreprise pour laquelle la présente déclaration est faite :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Intitulé du poste | Dénomination sociale de l’entité | Forme juridique de l’entité | Code CIB, code SIREN, code LEI le cas échéant (en cas de société située à l’étranger, indiquer le pays du siège social) | Groupe d’appartenance au sens de l’article L. 233-16 du Code de commerce\* | Indication (oui/non) si les règles de limitation du cumul des mandats s’appliquent à l’entité |
| Entités ayant leur siège en France |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| Entités ayant leur siège hors de France |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

\* Pour les deux tableaux, il conviendra de préciser tout lien de contrôle ou d’influence notable, de nature capitalistique ou autre, entre les entités mentionnées dans le présent tableau (au sens de l’article L. 233-16 du Code de commerce). Les établissements affiliés à un réseau et l’organe central au sens de l’article L. 511-31 du Code monétaire et financier sont considérés comme faisant partie d’un même groupe.

De plus, s’agissant du tableau 1 portant sur les mandats exercés au sein de sociétés du groupe d’appartenance de l’entreprise pour laquelle la présente déclaration est faite, il est nécessaire d’indiquer les mandats exercés au sein d’entités dans lesquelles est détenue une participation dite « qualifiée » (définie comme une participation supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote).

Précisions complémentaires :

1. Si vous avez été au cours des dix dernières années ou êtes un actionnaire significatif –*défini comme un actionnaire qui détient au moins 10 % du capital ou des droits de vote d’une entreprise [[5]](#footnote-5)-*, un associé en nom ou un associé commandité d'une autre entreprise, précisez :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom de ces entreprises | Activité de ces entreprises | Niveau de participation (en pourcentage du capital et en droits de vote) | Période concernée | Lien entre ces entreprises et celle qui dépose le dossier |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

1. Engagements pris au titre des fonctions précédemment exercées en France ou à l’étranger :

|  |  |
| --- | --- |
| Êtes-vous lié par certains engagements à ce titre (clause de non concurrence, par exemple) ? |  |

1. Si vous exercez des responsabilités ou que vous êtes un actionnaire significatif, un associé en nom, un associé commandité ou êtes titulaire d’un mandat dans d’autres entreprises, indiquez :

|  |  |
| --- | --- |
| Celles qui entretiennent ou pourraient entretenir des relations d'affaires significatives avec l'entreprise mentionnée dans ce questionnaire |  |
| Celles qui pourraient être bénéficiaires de prêts (ou de tout autre contrat financier) de l'entreprise mentionnée dans ce questionnaire |  |

1. Opérations avec l’établissement :

*(À titre d'exemple, la société aura-t-elle parmi ses clients ou fournisseurs une autre société au sein de laquelle vous exercez des fonctions de dirigeant effectif, d'actionnaire significatif, d'associé en nom ou d'associé commandité ? Dans un autre ordre d'idées, avez-vous l'intention d'ouvrir un (ou des) compte(s) dans les livres de l'établissement et, dans l'affirmative, envisagez-vous d'effectuer des opérations ne relevant pas d’une gestion courante de vos avoirs ?)*

|  |  |
| --- | --- |
| Entendez-vous effectuer, directement ou indirectement, des opérations personnelles ou professionnelles avec l'établissement ? |  |

1. Description de liens financiers ou non financiers tels que des relations proches familiales ou d’affaires (conjoint, enfants, parents ou tout autre lien familial, associé etc.) :

|  |  |
| --- | --- |
| Avez-vous, directement ou indirectement par l’intermédiaire de proches, des liens financiers ou non financiers avec les dirigeants effectifs, les membres du conseil ou les titulaires de postes clés de l’entreprise mentionnée dans ce questionnaire ? |  |
| Avez-vous, directement ou indirectement par l’intermédiaire de proches, des liens financiers ou non financiers avec les dirigeants effectifs, les membres du conseil ou les titulaires de postes clés de la maison-mère, des actionnaires de contrôle, des filiales ou des sociétés dans lesquelles cette entreprise détient des participations ? |  |

1. Précisez, pour chacun des cas ci-dessous, si l'une des entreprises dans lesquelles vous avez exercé au cours des dix dernières années ou exercez encore des fonctions au sein d’un organe de direction ou dont vous avez été ou êtes un actionnaire significatif, un associé en nom ou un associé commandité :

|  |  |
| --- | --- |
| S’est vu refuser ou retirer une autorisation ou un agrément dans le domaine bancaire ou financier (assurance), en France ou à l'étranger. |  |
| A vu ses commissaires aux comptes ou les contrôleurs légaux pour les entreprises ayant leur siège social à l’étranger refuser de certifier les comptes ou assortir leur certification de réserves. |  |
| A fait l'objet d'une condamnation pénale, d'une sanction administrative ou disciplinaire prise par une autorité de contrôle ou une organisation professionnelle, notamment une mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelle en France ou à l'étranger. Une telle procédure est-elle en cours ? |  |
| A fait l’objet d’une mesure de redressement ou de liquidation judiciaire en précisant les procédures en cours. |  |

1. Précisez, pour chacun des cas ci-dessous, si vous avez fait l’objet au cours des dix dernières années :

|  |  |
| --- | --- |
| D’une condamnation pénale, d’une interdiction de gérer, d'une sanction administrative ou disciplinaire d'une autorité de contrôle ou professionnelle ou d'une mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelle en France ou à l'étranger ou d’une sanction prononcée par un organe central. Faites-vous actuellement l’objet d’une telle procédure ? |  |
| D'un licenciement pour faute professionnelle ou d’une révocation d’un de vos mandats (donnez dans ce cas toutes précisions utiles). Une telle procédure est-elle en cours en France ou à l'étranger ? |  |

1. Autres informations :

|  |  |
| --- | --- |
| Avez-vous fait l’objet d’un examen par une autre autorité de supervision bancaire ou non bancaire de votre expérience, compétence et honorabilité ? Nous fournir le résultat de cette évaluation. |  |
| Fournir, le cas échéant, toute information susceptible d'éclairer l’appréciation de l’ACPR sur votre honorabilité et votre compétence. |  |

1. Question complémentaire concernant uniquement les dirigeants effectifs de succursales françaises d'établissements n'appartenant pas à l'Espace économique européen (EEE) :

*Il est précisé qu’il est nécessaire que chacun des dirigeants effectifs de ces succursales (au nombre au moins de deux) ait été désigné par un des dirigeants du siège ou à tout le moins par le responsable de la division internationale de la banque étrangère, et qu’il lui ait été explicitement conféré des pouvoirs de direction effective de la succursale.*

|  |  |
| --- | --- |
| Quelle est l'étendue des responsabilités qui vous ont été attribuées par la direction de votre société ? |  |

« Je soussigné      [[6]](#footnote-6) certifie ne pas tomber sous le coup des interdictions bancaires énoncées à l’article L. 500-1 du Code monétaire et financier ainsi que l'exactitude des informations ci-dessus et m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution les changements des éléments contenus dans cette déclaration les concernant ».

À       , le

Nom écrit en toutes lettres et signature du dirigeant effectif:

«En ma qualité de      [[7]](#footnote-7) je soussigné      [[8]](#footnote-8) certifie, après avoir procédé aux vérifications d'usage, que les informations communiquées par M.      [[9]](#footnote-9) à l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution dans le cadre de sa nomination en qualité de      [[10]](#footnote-10) de      [[11]](#footnote-11), sont à ma connaissance exactes. Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution les changements des éléments contenus dans cette déclaration les concernant et dont j'aurais connaissance»*.*

À      , le

Nom écrit en toutes lettres et signature du directeur général ou du président[[12]](#footnote-12) :

La fourniture des informations demandées présente un caractère obligatoire et le défaut de réponse ne permet pas l'examen du dossier.

Ces informations sont destinées, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, à l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et à l’Autorité des marchés financiers. Par ailleurs, ces informations peuvent être communiquées notamment à d’autres autorités, dans les cas limitativement prévus par la réglementation applicable.

Dans le cadre de l’exercice de ses missions, l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution met en œuvre un fichier recensant les personnes ayant fait l’objet d’une révocation, ou évènement assimilé, dans un établissement assujetti. Les informations sont destinées aux services compétents du secrétariat de l’Autorité ainsi qu’aux membres du collège. Elles peuvent être transmises aux autorités étrangères et à la BCE.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit d'accès et, le cas échéant, de rectification des informations enregistrées s'exerce auprès du Secrétaire général de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en précisant qu’il concerne la Direction des agréments, des autorisations et de la réglementation (DAAR) accompagné d’un document d’identité. Sous réserve de motifs légitimes, toute personne peut s’opposer à figurer dans un fichier de données à caractère personnel.

En ce qui concerne les établissements de crédit, en vertu du règlement (UE) n° 1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013 confiant à la Banque Centrale Européenne (BCE) des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit, les informations figurant dans ce dossier peuvent également lui être transmises. Les conditions de transmission et de protection des données individuelles à la BCE sont détaillées à l’adresse suivante :

<https://acpr.banque-france.fr/en/licences-and-authorisations/banking-industry-procedures/forms.html> (version en anglais)

<https://acpr.banque-france.fr/agrements-et-autorisations/procedures-secteur-banque/tous-les-formulaires.html> (traduction en français)

Name of the significant credit institution:

French banking identification code CIB:

Name of the manager/ member of the Board of directors:

Position at management body:

Please explain below why and how the candidate complies with the applicable fit and proper requirements. We draw your attention on the fact that a detailed explanation is necessary in order to provide all the necessary information to carry out the assessment of the suitability of members of the management body (requiring at least 10 lines of explanation, except for the first criterion on reputation).

**GOOD REPUTE:**

**SUFFICIENT KNOWLEDGE AND SKILLS:**

**SUFFICIENT EXPERIENCE:**

**EXISTENCE OF POTENTIAL CONFLICTS OF INTEREST AND INDEPENDENCE:**

**SUFFICIENT TIME TO PERFORM FUNCTIONS IN THE INSTITUTION:**

**COMPLIANCE OF THE BOARD WITH FIT AND PROPER REQUIREMENTS (Collective compliance of the candidate and the rest of the Board of directors in its management function with fit and proper requirements in terms of sufficient knowledge, skills and experience):**

1. En cas de renouvellement, le formulaire n’est pas à remplir pour les établissements de paiement et de monnaie électronique. [↑](#footnote-ref-1)
2. La réponse en anglais à ce questionnaire est obligatoire pour les établissements qui ont choisi cette langue pour leur relation avec la BCE**.** [↑](#footnote-ref-2)
3. L’appréciation de la proximité se fera dans le cadre plus général de l’appréciation de la disponibilité du dirigeant effectif pour exercer ses fonctions. [↑](#footnote-ref-3)
4. [↑](#footnote-ref-4)
5. Les établissements de paiement et de monnaie électronique, les compagnies financières holding, compagnies financières holding mixtes et les entreprises mères de sociétés de financement ne sont pas soumis aux règles en matière de cumul de mandats. Pour autant, l’ACPR apprécie la disponibilité du dirigeant effectif pour exercer ses fonctions. La présente définition est valable dans l’ensemble du formulaire. [↑](#footnote-ref-5)
6. Nom et prénom [↑](#footnote-ref-6)
7. Fonction [↑](#footnote-ref-7)
8. Nom et prénom [↑](#footnote-ref-8)
9. Nom du dirigeant effectif [↑](#footnote-ref-9)
10. Fonction [↑](#footnote-ref-10)
11. Nom de l’établissement [↑](#footnote-ref-11)
12. Signature soit du directeur général ou du président du directoire, soit, si la déclaration porte sur le directeur général ou le président du directoire en question, du président du conseil d’administration, du conseil de surveillance ou de l’organe exerçant des fonctions équivalentes. Dans le cas particulier d’un président-directeur général, soumis à un dispositif d’autorisation dérogatoire de l’ACPR, signature de l’actionnaire principal (ou de l’un de ses mandataires sociaux). [↑](#footnote-ref-12)